

Vivre à Césarches

Mai 2021

Numéro 186

EMPLOI JEUNES

- ❖ Les jeunes de 17 ans intéressés par un petit job d'été entre le 19 juillet et le 05 août 2021 peuvent déposer leur candidature en Mairie avant le 08 juin 2021. Les jeunes seront encadrés par l'employé communal et le travail hebdomadaire est de 21 heures. Il leur faudra également une autorisation parentale.

TRAVAUX D'ENROBES

- ❖ Des travaux d'enrobés sur les routes de la commune auront lieu courant juin avec l'entreprise Eiffage. Les personnes souhaitant réaliser des travaux à titre personnel peuvent contacter M. Anthony PICQUE au 06 09 82 17 32 pour la réalisation de devis personnalisés.

TRANSPORTS SCOLAIRES INSCRIPTIONS 2021/2022

- ❖ Les inscriptions aux transports scolaires pour les élèves du secondaire sont accessibles en ligne du 1er mai jusqu'au 10 juillet 2021 sur www.arlyserc.fr

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- ❖ La Mairie sera fermée le vendredi 14 mai 2021.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin prochain, il sera donc possible de s'inscrire :

- jusqu'au 12 mai 2021 si vous venez vous inscrire en mairie,
- jusqu'au 14 mai 2021 en vous connectant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter>

APPEL A LA POPULATION POUR TENIR LE BUREAU DE VOTE

- ❖ Si vous êtes intéressés pour participer à la tenue du bureau de vote le 20 ou le 27 juin 2021, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie ou via Césarches Actus.

REGLES D'URBANISME

- ❖ Rappel : Tous travaux commencés doivent être autorisés. Vous devez déposer une demande d'urbanisme à la Mairie. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.
En cas de doute, appelez la Mairie ou l'architecte conseil. Si vous omettez de la faire, vous encourez une amende comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

PAGE FACEBOOK ET « LE COIN DES CESARCHOIS »

- ❖ La commune est désormais dotée d'une page Facebook : vous pouvez la consulter et vous abonner à Césarches Actus pour voir toutes les nouveautés de la commune.
- ❖ En parallèle, « Le Coin des Césarchois » est une plateforme uniquement réservée aux habitants de la Commune. Ils pourront poster des annonces pour s'entraider, échanger, proposer des services ou demander des informations.

HORAIRES D'UTILISATION DES ENGIN BRUYANTS

- ❖ Les horaires pour utiliser les engins bruyants sont :
 - Jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
 - Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
 - Dimanches et Jours Fériés de 10 h à 12 h.Merci de les respecter pour une bonne entente du voisinage.

DATES A RETENIR

- ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021
Les électeurs sont tenus de présenter une pièce d'identité, en plus de leur carte électorale pour pouvoir voter.
Dans le contexte sanitaire actuel, veuillez vous munir de votre propre stylo pour pouvoir signer sur la liste électorale.